

à peu près comme on le fait pour les animaux domestiques.

C'est là une chose que j'aimerais élucider. Le ministre a employé le mot "soignés". Je voudrais savoir si quelque chose semble indiquer que, laissés à leur état naturel, ils se multiplieront de manière à ce que, dans mille ans d'ici, nous ayons ces chiffres ou quelque chose d'approchant; autrement dit, pour en revenir à nos rennes, existe-t-il des éléments semblant indiquer que tout garanti, ne fût-ce que dans une certaine mesure, les espoirs que nous nourrissions au début?

L'hon. M. Lesage: Je ne suis pas un spécialiste en rennes, non plus sans doute que l'honorable député de Greenwood, mais mon opinion vaut la sienne. Me fondant sur ce que j'ai lu à ce sujet, j'estime que nos espoirs reposent sur des bases solides. Cela aidera les Esquimaux et ce serait là une bonne chose.

M. Macdonnell: Le ministre a sur moi l'incomparable avantage d'être flanqué de spécialistes. Je n'ai à mes côtés que mon collègue de Vancouver-Quadra.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député de Vancouver-Quadra est en effet un spécialiste.

M. Green: Les honorables représentants semblent avoir une propension à traiter le problème avec quelque légèreté; mais hier j'ai été fort impressionné par les observations du premier ministre et du chef de l'opposition au sujet des ressources potentielles du Nord canadien. C'est peut-être là un des sujets les plus importants que le Parlement sera appelé à étudier au cours des années à venir. J'espère que le ministre ne se découragera pas si certaines entreprises, comme celle qui concerne les rennes ou d'autres encore qui permettront d'exploiter le Nord, ne suscitent, à l'heure actuelle, qu'un médiocre intérêt. Stefansson n'est pas un sot. C'est un des explorateurs les plus expérimentés de l'Arctique et, de plus, un grand Canadien. Nous savons qu'il existe en Sibérie des entreprises formidables lancées par le gouvernement soviétique et qui dépassent probablement de beaucoup ce qu'on a fait dans le nord du Canada. Nous ne pouvons nous montrer trop optimistes en ce qui concerne les possibilités de mettre en valeur le grand Nord canadien. L'affirmation du ministre voulant que ses services ne s'intéressent aux rennes qu'à titre de moyen d'aider les Esquimaux m'inquiète un peu.

L'hon. M. Lesage: Mais non; je n'ai pas dit cela.

M. Green: C'est un objectif très louable.

L'hon. M. Lesage: D'aider l'économie du grand Nord...

M. Green: Le ministre n'a pas dit cela.

L'hon. M. Lesage: ...y compris les Esquimaux.

M. Green: C'est une fin louable. Le ministre a simplement observé qu'il s'agissait d'aider l'Esquimaux. Même si Stefansson est loin d'avoir raison, ce sera peut-être le moyen de développer toute l'économie du Nord canadien. J'espère que le ministre n'oubliera pas ce point.

L'hon. M. Lesage: C'est ce que je viens de dire.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

L'hon. M. Lesage demande à déposer le bill n^o 77, tendant à modifier les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

FINANCEMENT DU ROYAUME-UNI, 1942

APPROBATION DE L'ACCORD CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DU SOLDE IMPAYÉ DES PRÊTS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité en vue d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à l'approbation de l'accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni, signé à Ottawa le 13 août 1953, relativement au remboursement du solde impayé des prêts consentis au Gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni).

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

L'hon. M. Abbott: Monsieur le président, si nous pouvons maintenant laisser de côté le sujet beaucoup plus intéressant de notre grand Nord et celui du renne qui l'habite pour passer à un sujet plus terre à terre, c'est-à-dire aux questions financières, je pourrais peut-être expliquer que le projet de loi qui se fondera sur la résolution tend à approuver l'accord financier entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni, accord signé à Ottawa le 13 août 1953 et concernant le remboursement du solde impayé de 700 millions de dollars prêtés au gouvernement du Royaume-Uni aux termes de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni). Cet accord prescrit, —il s'agit du nouvel accord,—de nouvelles dispositions en vue du remboursement du prêt accordé sans intérêt et remplace toutes les dispositions antérieures relativement à ce prêt.